

PLEINS FEUX SUR

Le port du masque universel dans les établissements de soins de santé et les foyers de soins de longue durée

1^{re} révision, 10 février 2021

Introduction

Le port du masque universel a été institué dans les établissements de soins longue durée en Ontario. Les masques médicaux (ci-après appelés masques) peuvent servir de moyen de contrôle de la source (être portés pour protéger les autres) ou d'équipement de protection individuelle (pour protéger le porteur). Le port d'un masque ne remplace pas la distanciation physique, car il peut ne pas fournir une protection adéquate au porteur. Nous présentons différents scénarios qui s'appliquent aux travailleuses et travailleurs de la santé qui portent systématiquement un masque au travail.

Principes du port du masque universel

Lorsque le port du masque universel est indiqué pour le personnel comme moyen de contrôle de la source, cela exige l'utilisation d'un masque par tous les membres du personnel et les visiteurs, en tout temps. Pour favoriser une utilisation judicieuse et efficace des masques, comme moyen de contrôle de la source, les meilleures pratiques décrites ci-dessous sont recommandées.

- Les personnes qui portent uniquement un masque doivent également utiliser la distanciation physique en maintenant une distance d'au moins deux mètres (six pieds) des patients, des résidents et des autres membres du personnel afin d'éviter de s'exposer aux gouttelettes des autres.,
- Dans le cadre d'une stratégie de conservation, un seul masque peut être porté pendant une période prolongée. Ainsi, on porte le masque qui est mis au début du quart de travail tant qu'il n'est pas manipulé ou retiré, visiblement souillé, humide, endommagé ou qu'il cause de la difficulté à respirer.
- Le masque doit être mis au moment d'entrer dans l'établissement ou le domicile et retiré lors des repas ou au moment de quitter l'établissement ou le domicile à la fin du quart de travail ou de la journée.
- Si les stocks sont limités, on peut continuer à porter le même masque entre les patients ou résidents, sauf lorsqu'un patient ou résident fait l'objet de précautions contre l'exposition aux gouttelettes, auquel cas il faut changer de masque après lui avoir procuré des soins.
- On doit envisager l'utilisation prolongée des masques seulement après consultation d'un professionnel de PCI ou d'un membre de l'équipe de gestion des éclosions afin d'atténuer le risque de transmission qui pourrait survenir en raison d'une utilisation prolongée

- Idéalement, il faut jeter les masques lorsqu'on les retire, mais dans les rares cas où les stocks sont extrêmement bas, on peut envisager de les réutiliser s'ils ne sont pas visiblement souillés, mouillés, ni endommagés.
- Après leur utilisation, les masques doivent être manipulés de manière à éviter le risque de contamination croisée.
- Lorsqu'un masque doit être réutilisé, il faut éviter de le contaminer. À cette fin, on le range dans un sac en papier propre ou dans un récipient lavable muni d'un couvercle. Cette méthode est préférable au fait de déposer un masque utilisé sur un essuie-tout au moment de boire ou de manger.
- Les sacs en papier doivent être jetés après chaque utilisation. Les récipients réutilisables doivent être lavés et désinfectés après chaque utilisation. Les sacs et les récipients doivent être étiquetés au nom de la personne concernée afin d'éviter toute autre utilisation par mégarde.
- L'hygiène des mains doit être pratiquée avant de mettre un masque et après l'avoir enlevé ou manipulé.

Scénarios relatifs au port du masque universel

* L'hygiène des mains doit être pratiquée avant et après toute interaction avec chaque patient ou résident.

* Les scénarios supposent qu'une évaluation des risques personnels sera effectuée avant chaque interaction avec un patient ou un résident.

Scénarios - port du masque universel	Autre équipement de protection individuelle?	Changer mon masque?	Changer ma blouse, mes gants et mes lunettes de protection?	Réutilisation du masque?
Soins directs à un patient ou à un résident, sans autres précautions supplémentaires.	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Masque uniquement, comme contrôle de la source.	S'il est mouillé, contaminé, s'il cause de la difficulté à respirer ou s'il a été retiré.	Sans objet	Seulement lorsque les stocks sont extrêmement bas. Se laver les mains avant et après avoir touché au masque et le ranger dans un sac en papier propre.
Soins directs à moins de deux mètres d'un patient ou d'un résident faisant l'objet de précautions contre les gouttelettes ou les contacts.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Une blouse, des gants, des lunettes de protection et un masque sont nécessaires.	Oui, lorsque vous quittez la chambre.	Oui, lorsque vous quittez la chambre.	Non
Soins directs auprès de plusieurs patients ou résidents faisant l'objet de précautions contre les gouttelettes ou les contacts et qui sont dans la même pièce ou regroupés.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Une blouse, des gants, des lunettes de protection et un masque sont nécessaires.	Oui, lorsque vous quittez la pièce ou le groupe.	Changer de gants et de blouse* et se laver les mains entre chaque résident. * Enlever le masque et les lunettes de protection en quittant la pièce ou le groupe.	Non
Entrer dans la chambre d'un patient/résident faisant l'objet de précautions contre les gouttelettes ou les contacts et maintenir une distance d'au moins deux mètres du patient ou résident (p. ex., pour déposer le cabaret d'un repas, l'observer ou regarder les appareils de	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Selon l'évaluation des risques Masque uniquement - avoir accès à l'ÉPI si les besoins de soins changent durant la	S'il est mouillé, contaminé ou s'il cause de la difficulté à respirer.	Sans objet, à moins que l'évaluation des risques justifie l'utilisation d'ÉPI.	Seulement lorsque les stocks sont extrêmement bas. Se laver les mains avant et après avoir touché au masque et le ranger dans un sac en papier propre.

Scénarios - port du masque universel	Autre équipement de protection individuelle?	Changer mon masque?	Changer ma blouse, mes gants et mes lunettes de protection?	Réutilisation du masque?
surveillance, sans contact direct).	présence dans la chambre.			

* Le port prolongé d'ÉPI ou le fait de garder le même entre les résidents n'est pas une pratique exemplaire de PCI et on ne devrait y avoir recours que lorsque les quantités d'ÉPI sont limitées et sur consultation de l'équipe de PCI.

Définitions

Port du masque universel : Port d'un masque médical en tout temps afin de protéger les autres du porteur.

Équipement de protection individuelle : Équipement de protection individuelle, communément appelé « ÉPI » : comprend les équipements et les vêtements portés afin de limiter l'exposition aux dangers et prévenir les maladies et les infections de la travailleuse ou du travailleur. Aux fins du présent document, l'ÉPI se compose d'un masque, de gants, d'une blouse et de lunettes de protection, et est choisi à la suite de l'évaluation des risques personnels.¹

Évaluation des risques personnels : Une évaluation de l'interaction entre le fournisseur de soins de santé, le client/patient/résident et l'environnement du client/patient/résident afin d'évaluer et d'analyser le potentiel d'exposition à une maladie infectieuse.²

Contrôle de la source : Pratiques personnelles qui contribuent à prévenir la propagation de bactéries et de virus à d'autres personnes (p. ex., se couvrir la bouche lorsque l'on tousse, porter un masque).²

Utilisation prolongée : S'entend de la pratique qui consiste à porter le même équipement de protection individuelle lors de rencontres successives avec plusieurs patients, sans le retirer entre les rencontres. L'utilisation prolongée peut être mise en œuvre lorsque plusieurs patients atteints de la même infection sont regroupés dans des salles d'attente, des cliniques ou des unités hospitalières dédiées³ lorsqu'il y a des quantités limitées d'ÉPI et sur consultation de l'équipe de PCI.

Réutilisation : Pratique qui consiste à utiliser le même équipement de protection individuelle lors de plusieurs rencontres avec des patients, mais à le retirer entre au moins certaines de ces rencontres. Les éléments de l'équipement de protection individuelle sont rangés entre les rencontres et réutilisés.³

Conservation (stratégies): Stratégies utilisées afin de prolonger la disponibilité de l'équipement de protection individuelle.³

Contamination : Présence d'un agent infectieux sur les mains ou sur une surface, comme un comptoir, des vêtements, des blouses, des gants, de la literie, des jouets, des instruments chirurgicaux, du matériel de soins, des pansements ou d'autres objets inanimés.²

Regrouper : Regroupement dans un endroit donné de deux ou plusieurs clients/patients/résidents qui sont soit colonisés ou infectés par le même micro-organisme, et l'affectation du personnel étant limitée au groupe de patients regroupés.²

Bibliographie

1. U.S. Department of Labor. Occupational Health and Safety Administration. Personal Protective Equipment [Internet]. 2004 [cité le 14 janvier 2021]. Disponible à : <https://www.osha.gov/Publications/OSHA3151.pdf>
2. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé, Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé, 3e édition. Toronto, ON: Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. Novembre 2012 [cité le 14 janvier 2021].
Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/bp-rpap-healthcare-settings.pdf?la=fr>
3. The National Institute for Occupational Safety and Health. Pandemic planning: Recommended guidance for extended use and limited re-use of N95 filtering face piece respirators in healthcare settings [Internet]. Atlanta, GA: Centers for Disease Control and Prevention; March 27, 2020 [cité le 14 janvier 2021]. Disponible à : <https://www.cdc.gov/niosh/topics/hcwcontrols/recommendedguidanceextuse.html>

Résumé des révisions apportées

Le présent document reflète les meilleures données probantes disponibles en avril 2020. Les modifications apportées dans la présente version sont résumées dans le tableau ci-après.

Page	Révision	Date de mise en œuvre
1	Le port prolongé d'ÉPI est encouragé seulement lorsque les quantités sont limitées et sur consultation d'un professionnel de PCI ou un membre de l'équipe de gestion des éclosions	29 janvier 2021
3	L'évaluation des risques au point de service est maintenant plus communément appelée évaluation des risques personnels	29 janvier 2021

Historique de publication

Publication initiale : 20 avril 2020

1^{re} révision : 10 février 2021

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Le port du masque universel dans les établissements de soins de santé et les foyers de soins de longue durée. Toronto, ON. 2021.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021.

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication.

L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque.

Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter santepubliqueontario.ca.

